

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE

Matérialisation du 21/10/2022

LOT N° 2

Superficie = 492 m<sup>2</sup>

Parcelles cadastrées section D n° 4238 et 4245

Contenance cadastrale totale = 05a 24ca

Emprise au sol autorisée = 300 m<sup>2</sup> / Surface de plancher attribuée = 600 m<sup>2</sup>

Surface d'espace libre minimum = 10 m<sup>2</sup> / Surface imperméabilisé maximum autorisée = 246 m<sup>2</sup>

Vue d'ensemble :



L'altimétrie est rattachée au Nivellement Général de France (N.G.F.), IGN 69.

La planimétrie est rattachée au système géodésique RGF 93,

Système de projection conique conforme 44 (CC44)

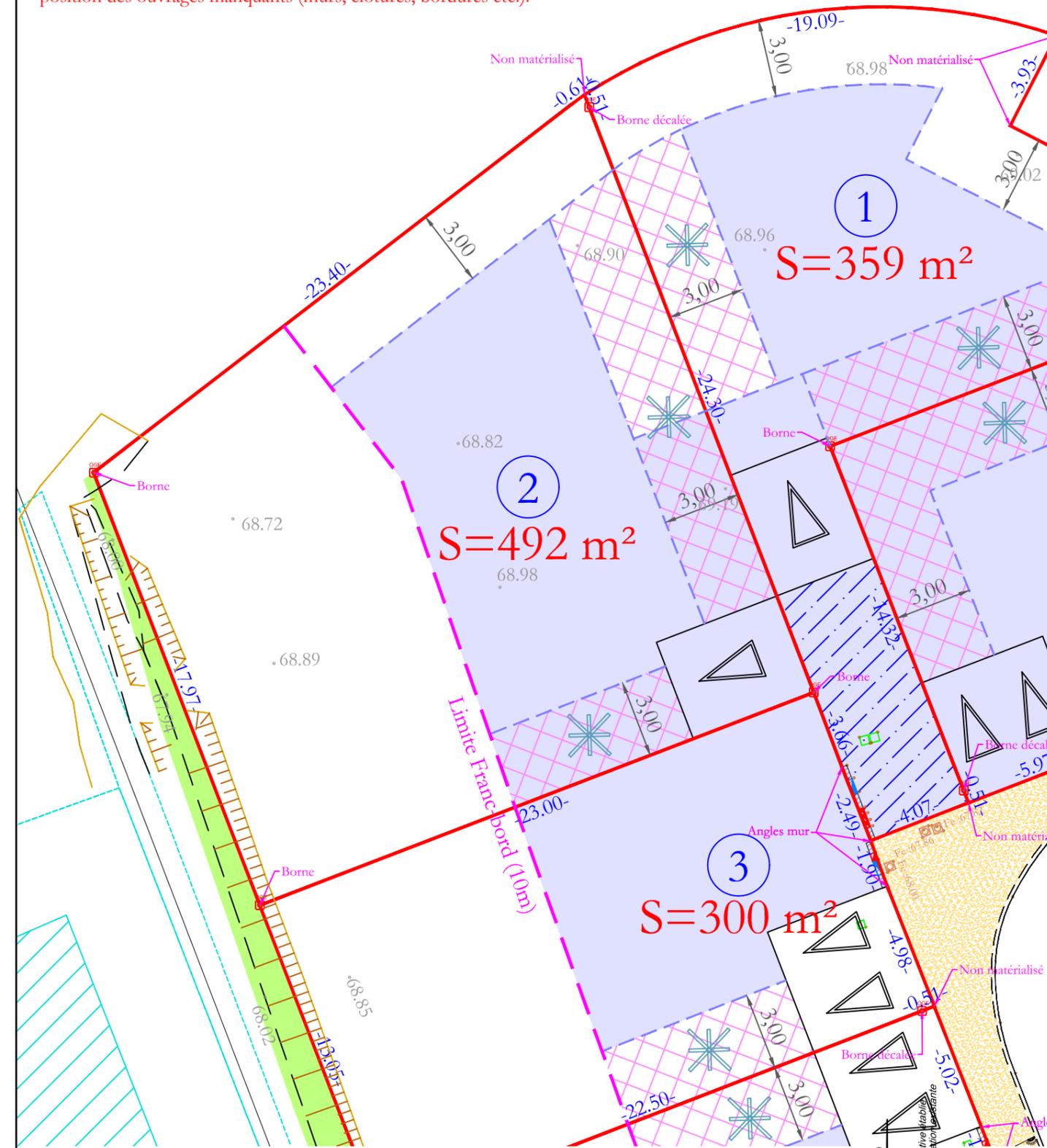
Règles d'urbanisme :

Les limites de constructibilités inscrites sur le plan ne dispensent pas le pétitionnaire de prendre tout renseignement d'urbanisme auprès de la mairie, et de s'y conformer.

Il en est de même des règles inscrites dans le règlement du lotissement.

Octobre 2022 - Aff. 2019-208

Plan de vente et de bornage réalisé en cours de travaux.  
Une mise à jour du plan pourra être demandée au cas d'espèce afin de déterminer l'altimétrie du terrain après travaux ainsi que la position des ouvrages manquants (murs, clôtures, bordures etc.).



LEGENDE

- Application graphique du parcellaire cadastral
- Limite de Lot
- Aire d'accès non close
- Point de raccordement réseaux ELEC-AEP-EU-FT
- Bordure
- Mur technique
- Zone constructible R0 et ou R+1
- Implantation en limite autorisé uniquement en R0 A mettre en oeuvre seulement pour des projets d'habitations
- Servitude de passage et d'aqueduc sur le lot 1 au profit du lot 2 a constituer uniquement si ces lots reçoivent des projets d'habitations

- 15.50- Cotation périmétrique des lots
- S=450m<sup>2</sup> Superficie du lot
- 69.50 Altitude du terrain naturel avant travaux



Echelle : 1/200

